

## Des tests salivaires à l'entrée des lycées en Ile-de-France : est-ce bien légal ?

Par [Youen Tanguy](#)

le 20 mai 2016 à 17h48



### Ile-de-France : des tests salivaires de dépistage de drogue et des éthylo-tests dans les lycées

#### Notre société

ECLAIRAGE - C'était une promesse de campagne de Valérie Pécresse. La région Île-de-France va financer des tests de dépistage du cannabis pour les lycéens franciliens. Mais la polémique enfle, notamment autour de la légalité d'une telle mesure. MYTF1News fait le point.

C'est une annonce qui fait grand bruit. [La région Île-de-France](#) a adopté jeudi le principe controversé de financer des tests salivaires de dépistage de drogue et des éthylo-tests pour les lycéens franciliens. Le but ? Lutter contre les addictions, source, selon la région, de "décrochage scolaire".

Cette annonce a déclenché une levée de boucliers de la gauche et de l'extrême droite. Le FN dénonce ainsi "un enfumage", le Front de gauche déplore une "stigmatisation caricaturale" et le PS "le rideau de fumée des tests salivaires" et le "rôle de police" donné aux proviseurs.

### Une mesure illégale ?

Au-delà des critiques politiques, cette proposition est-elle juridiquement envisageable ? Pas totalement, selon Valérie Piau, avocate spécialiste du droit de l'éducation. "On ne peut pas juridiquement imposer ces tests dans le cadre scolaire puisque **la loi ne l'autorise pas**. La loi l'autorise uniquement quand ces tests sont réalisés par un officier

de policier judiciaire qui vous le demande. Ou car un juge les ont ordonnés par décision de justice", explique-t-elle à MYTF1News.

Du côté de la région, on se défend d'une mesure contraignante et illégale : "Il ne s'agit pas de forcer le lycéen. **C'est avant tout un outil statistique** qui permettra de mieux orienter les outils de prévention", souligne Othman Nasrou, conseiller régional Les Républicains. En clair, le lycéen peut, s'il le souhaite, refuser de subir ce test. Problème ? Il se verra d'office attribuer un contrôle positif.

## "C'est la même chose que pour la fouille des sacs"

L'établissement scolaire estimerait donc que l'élève est forcément consommateur de **cannabis** dès le moment où il refuse de passer un test. Une mesure potentiellement discriminatoire, selon Valérie Piau. "S'il s'estime victime de discrimination, **l'élève pourrait d'ailleurs porter plainte contre l'établissement**", prévient-elle.

De son côté, le principal syndicat des chefs d'établissement fait part d'un certain scepticisme. "Les établissements pouvaient déjà le faire. **S'ils ne le faisaient pas, il y avait bien une raison**", pointe Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN-UNSA. Selon lui, cette mesure pose en effet des questions juridiques, sociétales et logistiques qui devraient dissuader la majorité des chefs d'établissement de la mettre en place. Rappelons également qu'en cas de test positif, les parents seront prévenus si le "testé" est mineur mais qu'aucune sanction disciplinaire et scolaire ne sera appliquée.

## Les syndicats lycéens vent debout

Face à la polémique, les principaux syndicats lycéens sont, sans surprise, rapidement montés au créneau pour dénoncer "**une proposition populiste, électoraliste et contre-productive** de Valérie Pécresse". Selon Zoïa Guschlbauerla, présidente de la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL), cette mesure est "inutile" et risque de créer "un climat délétère dans les **lycées**".

Plus globalement, Valérie Piau juge choquant que "sous prétexte que ce sont des élèves, **on s'affranchisse de la loi en dehors d'un contexte légal**, ce que l'on n'accepterait pas pour les adultes dans le milieu de professionnel". "Les élus parisiens ont d'ailleurs refusé de pratiquer ces tests", rappelle-t-elle.

Jeudi, un élu UDI a en effet distribué des tests salivaires aux élus dans l'hémicycle, jugeant que selon les statistiques, 17 d'entre eux devaient être des fumeurs réguliers de cannabis, et 8 des fumeurs quotidiens. Il a proposé de tester en premier le groupe EELV. Ce dernier a immédiatement dénoncé une "stigmatisation". "Je n'ai pas dit que vous étiez positifs", a répondu l'écu. Malaise.

## Valérie Piau

[Le guide Piau - Les droits des élèves et des parents d'élèves](#)  
Editions L'Etudiant